



LA RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Bonjour et bienvenue à tous !

1. L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE : L'école accueille 138 élèves répartis sur 5 classes.

- Classe de CM1 (11) - CM2 (21) : 32 élèves avec **Jean Philippe MANCEAU** ;
- Classe de CE2 : 25 élèves avec **Bertrand BILLAUD** (Directeur de l'école) et **Coralie ROGER** (décharge de direction le lundi) ;
- Classe de CP (8) - CE1 (15) : 23 élèves avec **Martine VAZNY** (3/4 temps) et **Chloé GUITTON** (le lundi) ;
- Classe de GS (22) - CP (5) : 27 élèves avec **Sophie Chiron** (aide-maternelle **Audrey REMIGEREAU**)
- Classe de PS (14) - MS (17) : 31 élèves avec **Catherine GENAIS** (aide-maternelle **Régine MAUDET**)

Caroline ROBIN, enseignante spécialisée, interviendra 2 demi-journées chaque semaine pour aider les élèves en difficultés pendant toute l'année scolaire.

2. LES HORAIRES

- | | | |
|--------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| ❖ Classes maternelles : | matin : 8H45 à 11H45 | } Après-midi : 13H30 à 16H30 |
| ❖ Classes élémentaires : | matin : 8H45 à 12H00 | |

Nous ouvrons les portes à 8h35 le matin et 13h20 l'après-midi. Les enfants des classes maternelles sortiront des classes à 11h45. Les parents pourront venir les chercher à 11h45 ou 12h00 (le portail est fermé entre temps).

3. LA CATECHESE :

Par manque de catéchistes, nous ne savons toujours pas si nous serons en mesure de proposer de la catéchèse. Si vous pouvez accompagner un groupe les vendredis de 15h30 à 16h30, ou connaissez quelqu'un disponible pour le faire, merci de nous en informer.

4. LE SPORT

Pour les activités sportives, une paire de chaussures de sport est obligatoire. Veillez aussi à ce que vos enfants aient ce jour-là une tenue adaptée.

Cette année, l'Espace Aqualudique « le Triton » nous a attribué 10 séances les lundis de 14h45 à 15h25 du 6/12 au 7/03, et 10 séances les jeudis de 15h25 à 16h05 du 24/03 au 16/06. Si vous êtes disponibles pour les accompagner, n'hésitez pas à nous contacter.

5. CIRCULAIRES

Le jour de la rentrée, nous transmettrons à votre (vos) enfant(s)

- une feuille de renseignements et d'autorisations diverses que vous devrez **compléter et rapporter**;
- le règlement intérieur pour **signature et retour à l'école** (pour les PS seulement);
- des justificatifs d'absences ;

6. ASSURANCE SCOLAIRE

Veillez fournir une attestation de votre assurance personnelle (responsabilité civile et individuel accident). Bien souvent, cette assurance est comprise dans une multirisque habitation. Sinon, vous pouvez adhérer à la Mutuelle Saint Christophe en demandant un bulletin d'adhésion par mail (direction@stmartindestilleuls-stlouis.fr). La cotisation sera prélevée en novembre.

7. COMMUNICATION

Certaines informations qui n'entraînent pas de réponse vous seront adressées par courriel. C'est pourquoi l'adresse mail vous est demandée sur la fiche de renseignements. Ceux qui n'en possèdent pas ou refusent cette pratique recevront le courrier papier par leurs enfants.

En cas de divorce ou de séparation, il appartient aux parents d'informer le Directeur de leur situation familiale et de lui fournir les adresses auxquelles les documents concernant la scolarité de l'enfant doivent être envoyés.

Par ailleurs, veuillez adresser vos messages :

- **Concernant l'école** : direction@stmartindestilleuls-stlouis.fr
- **Concernant Catherine** : c.genais@stmartindestilleuls-stlouis.fr
- **Concernant Sophie** : s.chiron@stmartindestilleuls-stlouis.fr
- **Concernant Martine** : m.vazny@stmartindestilleuls-stlouis.fr
- **Concernant Chloé** : c.guitton@stmartindestilleuls-stlouis.fr
- **Concernant Bertrand** : direction@stmartindestilleuls-stlouis.fr
- **Concernant Coralie** : c.roger@stmartindestilleuls-stlouis.fr
- **Concernant Jean-Philippe** : jp.manceau@stmartindestilleuls-stlouis.fr

Nous ne sommes pas censés consulter ces messageries 24h/24 et 7jours/7 !

8. ABSENCES DES ELEVES :

a) En cas d'absence prévue, vous devez fournir à l'avance un justificatif. Nous rappelons que **l'école est obligatoire** et qu'une absence revêt un caractère **exceptionnel**. Pour information, l'inspecteur de l'Éducation Nationale doit être prévenu de toute absence injustifiée.

b) En cas d'absence imprévue, **veuillez prévenir impérativement dès le premier jour par téléphone ou par mail.**

9. REGLES DE VIE COLLECTIVE :

- Les enfants n'apportent pas d'objets personnels inutiles dans l'école.
- Les produits trop sucrés sont interdits à l'école lors des anniversaires.
- Veillez à ce que la tenue vestimentaire de vos enfants soit appropriée au milieu scolaire. (éviter claquettes, tenue dénudée, accessoires divers...)
- Tous les vêtements susceptibles d'être enlevés (manteaux, gilets, bonnets...) doivent être impérativement **marqués au nom de l'enfant (des PS aux CM2).**

10. RENCONTRES PARENTS-ENSEIGNANTS :

Une réunion de rentrée ou des rendez-vous seront organisés lors de la première période par chaque enseignant. La date vous sera communiquée. Par la suite, les enseignants seront à votre disposition pour les rencontres individuelles **uniquement sur rendez-vous !**

11. CALENDRIER

Vous pouvez le consulter sur le site de l'école, dans le menu « infos pratiques », puis « documents administratifs ». Attention, il a changé ! Nous travaillerons le mercredi 25 mai (veille de l'ascension). Les vacances d'été commenceront le mardi 5 juillet.

12. ABONNEMENTS MAGAZINES JEUNESSE

Comme chaque année, plusieurs éditeurs vous proposent des abonnements individuels (Bayard, Milan et L'école des loisirs) par courrier à votre domicile. Mais en vous abonnant (ou réabonnant) par l'intermédiaire de l'école vous permettez aux classes de bénéficier d'un ou plusieurs abonnements gratuits. Cette année, en raison des mesures sanitaires, les pochettes de présentation ne passeront pas dans les familles. Si vous êtes intéressés pour vous abonner à un magazine, demandez le catalogue et le bulletin d'abonnement à l'enseignant de votre enfant.

13. SECURITE

Dans le cadre du plan Vigipirate, les portes de l'école seront fermées à clé de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30.

14. REGLEMENT INTERIEUR :

Vous pouvez le consulter sur notre site, dans le menu « notre école ».

15. PROTOCOLE SANITAIRE : RÔLE DES PARENTS

- **Les parents d'élèves s'engagent** à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque).
- Ils en informent le directeur de l'établissement.
- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Par exemple, les parents des enfants de maternelles pourront accompagner leurs enfants dans le couloir, sans être plus de 4 adultes à la fois, et en respectant le sens de circulation.
- **Le port du masque est obligatoire dans les locaux pour les adultes et les enfants à partir du CP.**

BONNE ANNEE SCOLAIRE A TOUS !